



Un numéro unique pour la gestion des RH dans les entreprises de la Vienne

jeudi 11 juin 2015, par [lpe](#)

La Gestion des Ressources Humaines est un levier non négligeable de développement pour les entreprises mais face à la multiplicité des acteurs locaux intervenants sur cette thématique et à la complexité de dispositifs, les TPE et certaines PME sont mises en difficulté.

Afin faciliter l'accès des entreprises aux interlocuteurs RH locaux, de favoriser la connaissance de l'offre de service existante sur les territoires et de la valoriser, l'Unité territoriale Vienne de la DIRECCTE, la Maison de l'Economie de l'Emploi et de la Formation du Pays Châtelleraudais et leurs partenaires mettent en place un numéro de téléphone dédié aux TPE et PME de la Vienne.

Ce service dédié aux TPE et PME de la Vienne est dénommé Réseau RH.

Il est accessible au 05 49 85 44 83.

Cette action se situe dans le cadre de l'accord de GPEC T signé par Grand Poitiers, la communauté de communes du pays Loudunais, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, Pôle emploi et l'Etat.

Sa mise en œuvre est coordonnée par la Maison de l'Economie de l'Emploi et de la Formation du Pays Châtelleraudais.

Ce service a pour objectifs de :

- faciliter et fiabiliser l'accès des entreprises aux interlocuteurs Ressources Humaines locaux
- optimiser la réponse apportée aux entreprises sur leurs questions RH

L'enjeu immédiat est de répondre aux questions et problématiques de chaque entreprise appelante.

A moyen terme, l'enjeu est de contribuer au développement des bonnes pratiques de Gestion des Ressources Humaines.

La mise en réseau des différents acteurs et le partage des problématiques RH des entreprises a vocation à alimenter la réflexion et les actions sur la Gestion territoriale des emplois et des Compétences.

26 structures constituent aujourd'hui le Réseau RH et la conclusion de plusieurs autres partenariats est en cours.

Le domaine d'intervention de chacune de ces 26 structures est identifié afin d'orienter l'entreprise au plus juste selon sa problématique.

L'accueil téléphonique des entreprises est pris en charge par la MEEF :

- l'analyse de la demande de l'entreprise est réalisée
- l'entreprise est orientée vers le ou les acteurs du Réseau RH compétent(s) selon la problématique identifiée : organisation du travail, gestion administrative, recrutement, formation, dialogue social...
- la mise en relation de l'entreprise avec le ou les acteurs ciblé(s) est assurée
- le suivi de la demande est effectué ainsi que la recherche d'autres solutions en cas de non réponse ou de réponse partielle